



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.10		
Objet :	Subvention à l'association les 5 Pas de Courthézon pour l'organisation du semi-marathon / course des 3 C		
Rapporteur :	Romain ESPINOSA		
N° Acte :	7.5.3		

Les communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Courthézon ont décidé de renouveler, le dimanche 17 mai 2026, le semi-marathon des 3C.

Cette troisième édition reliera à nouveau les 3 communes à travers un parcours de 21 km.

Les communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Courthézon accompagneront, fédéreront et coordonneront le réseau institutionnel mobilisé à cette occasion.

L'association des 5 PAS de Courthézon est quant à elle, chargée de la gestion financière de l'évènement, conformément à ses statuts.

Nombreuses aides ont été réclamées par l'association auprès des partenaires institutionnels publics et privés.

Le projet de convention ainsi présenté permet de déterminer le rôle de chacun ainsi que les modalités de financement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité pour l'association les 5 PAS de Courthézon de pouvoir bénéficier de cette subvention afin de concrétiser la réalisation de ce projet.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3 000€ au profit de l'association des 5 PAS de Courthézon.
- Que les crédits sont inscrits au BP 2026.
- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

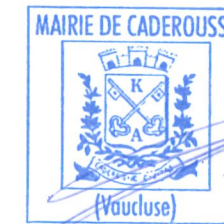
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce présent document, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA



[Handwritten signatures in blue ink]